



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 106959

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les propositions exprimées par la Fondation Abbé-Pierre dans son rapport annuel sur l'état du mal-logement. Dans le prolongement de la réflexion du haut comité pour le logement des personnes défavorisées relative à la mise en oeuvre d'un droit au logement opposable, la Fondation Abbé-Pierre demande l'instauration d'un recours, condition de l'opposabilité, auprès d'une autorité responsable qui devrait être incarnée par l'agglomération (EPCI). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106959

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10754